

## CONVOCATIONS

### ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

#### ACTIA GROUP

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 15.074.955,75 Euros  
Siège Social : 25, chemin de Pouvoirville, 31400 Toulouse.  
542 080 791 RCS Toulouse.  
Site Internet : [www.actiagroup.com](http://www.actiagroup.com) - Adresse électronique : [contact@actiagroup.com](mailto:contact@actiagroup.com)  
Catherine MALLET – Tél. : +33 (0)5 61 17 61 08

#### Avis de réunion valant avis de convocation

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le 14 mai 2009 à 14 heures, au Siège Social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

##### *Ordre du jour :*

- Rapport de gestion du Directoire sur l'exercice clos le 31 décembre 2008, incluant le rapport sur la gestion du Groupe ;
- Rapport du Directoire sur l'utilisation des délégations consenties en matière d'augmentation de capital ;
- Rapport du Directoire sur les options de souscription et d'achat d'actions prévu à l'article L.225-184 du Code de commerce ;
- Rapport du Directoire sur les Attributions Gratuites d'Actions prévu à l'article L.225-197-4 du Code de commerce ;
- Rapport du Conseil de Surveillance ;
- Rapport du Président du Conseil de Surveillance visé à l'article L.225-68 du Code de commerce ;
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne ;
- Rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission et sur les conventions visées aux articles L.225-86 et suivants du Code de commerce ;
- Approbation des comptes sociaux annuels, des comptes consolidés et des conventions visées aux articles L.225-86 et suivants du Code de commerce ;
- Affectation du Résultat ;
- Renouvellement des mandats de membres du Conseil de Surveillance : Messieurs Pierre CALMELS, Alain COSTES et Madame Véronique VEDRINE ;
- Pouvoirs à conférer.

#### Projets de résolutions

##### **Première résolution** - (*Approbation des comptes sociaux annuels*)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice social clos le 31 décembre 2008, approuve les comptes sociaux annuels arrêtés à cette date tels qu'ils ont été présentés, se soldant par une perte nette de -484 925,07 Euros.

Elle approuve également les opérations traduites sur ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice aux Directoire et Conseil de Surveillance.

L'Assemblée Générale approuve le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts qui s'élèvent à 2 543,78 €, correspondant aux amortissements excédentaires sur les véhicules de fonction.

##### **Deuxième résolution** - (*Approbation des comptes consolidés*)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Directoire (incluant le rapport sur la gestion du Groupe), du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice de consolidation clos le 31 décembre 2008, approuve les comptes consolidés arrêtés à cette date, tels qu'ils ont été présentés, se soldant par un Résultat Part du Groupe de 4 556 208 €.

##### **Troisième résolution** - (*Conventions visés aux articles L.225-86 et suivants du Code de commerce*)

Statuant sur le rapport spécial des Commissaires aux Comptes qui lui a été présenté sur les conventions auxquelles les articles L.225-86 et suivants du Code de commerce sont applicables, l'Assemblée Générale approuve les conventions qui y sont mentionnées.

**Quatrième résolution - (Affectation du résultat)**

Sur proposition du Directoire, l'Assemblée Générale décide de procéder à l'affectation de résultat suivante :

**Origine :**

Report à Nouveau « solde créditeur »	8 843 706,20 €
Résultat de l'exercice : perte de	-484 925,07€
<b>Total</b>	<b>8 358 781,13€</b>

**Affectation :**

Compte « Report à Nouveau » qui s'établira à	7 365 784,08€
A titre de dividendes	992 997,05 €
<b>Total</b>	<b>8 358 781,13€</b>

Il est précisé qu'au cas où, lors de la mise en paiement de ces dividendes, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au Report à Nouveau.

Le dividende revenant à chaque action serait ainsi fixé à 0,05 €.

La distribution est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du CGI. Certaines personnes physiques peuvent opter pour le prélèvement libératoire au taux de 18 % en vertu et dans les conditions prévues à l'article 117 quater du Code Général des Impôts.

Le dividende serait mis en paiement au Siège Social au plus tard le 30 septembre 2009.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé que la Société a procédé à la distribution de dividendes suivante au cours des trois derniers exercices.

<b>Dividende par Action</b>	
2005	0,00 €
2006	0,00 €
2007	0,05 €

**Cinquième résolution - (Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Pierre Calmels)**

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Pierre CALMELS pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui devra se tenir dans l'année 2015 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

**Sixième résolution - (Renouvellement du mandat de membre de Conseil de Surveillance de Alain Costes)**

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Alain COSTES pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui devra se tenir dans l'année 2015 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

**Septième résolution - (Renouvellement du mandat de membre de Conseil de Surveillance de Véronique Vedrine)**

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Véronique VEDRINE pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui devra se tenir dans l'année 2015 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Tout Actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister personnellement à cette Assemblée ou de s'y faire représenter par un autre Actionnaire ou par son conjoint, ou d'y voter par correspondance.

Pour participer à l'Assemblée :

— Les propriétaires d'actions nominatives doivent être inscrits en compte au plus tard le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris ;

— Les propriétaires d'actions au porteur doivent, dans le même délai, adresser une attestation d'immobilisation délivrée par une banque, un établissement de crédit ou un agent de change, au Siège Social.

Une formule de vote par correspondance ou par procuration sera remise ou adressée à tout Actionnaire qui en fera la demande, par lettre recommandée AR, à la Société au plus tard six jours au moins avant la date de la réunion. Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires, complétés et signés, parvenus à la Société trois jours au moins avant la date de la réunion. Les titulaires d'actions au porteur devront joindre à ce document l'attestation d'immobilisation délivrée par le teneur du compte, comme dit ci-dessus.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de cette Assemblée présentées par les Actionnaires, en application de l'article R.225-73 du Code de commerce, doivent être adressées au Siège Social au plus tard vingt cinq jours au moins avant la réunion de l'Assemblée.

Le présent avis vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite de demande d'inscription de projets de résolutions présentés par les actionnaires.

**0901749**

*Le Directoire.*